



**ARRETE N° 2024 – 289 Modificatif**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Déménagement**  
**Rue Alphonse ALLAIS n° 3 bis**  
**AGIS Déménagements**  
**Vendredi 31 Mai 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU la demande de la Société AGIS Déménagements – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue Alphonse Allais au n° 3 bis, le Vendredi 31 Mai 2024, de 7h30 à 9h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société AGIS Déménagements est autorisée à effectuer un déménagement, Rue Alphonse ALLAIS au n° 3 bis, le VENDREDI 31 MAI 2024, de 7H30 à 9H00.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera interdite, Rue Alphonse Allais, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

**ARTICLE 3 :** Les riverains sont autorisés à emprunter la Rue Baudelaire et la Rue Alphonse Allais, à contre sens de circulation, pendant la durée du déménagement et *sous leur entière responsabilité*. La priorité restant aux véhicules circulant dans le sens habituel de circulation.

**ARTICLE 4 :** L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu

**ARTICLE 5 :** La signalisation réglementaire (déviations et panneaux avec affichage du présent Arrêté), sera mise en place par la Société intervenante.

*Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.*

**ARTICLE 6 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Mai 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

